

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3924

18 décembre 2014

## **SOMMAIRE**

Conseils Comptabilité Fiscalité S.A 188306	Port Noir Investment S.à r.l 188307
Enlight S.A188309	Probel S.A
ESL Education S.à r.l. Luxembourg 188309	Real Estate Engineering and Development
Frin S.A	S.A188311
Frin S.A SPF	Reedbuck Company Lux188313
Haystack Ventures Holdings188334	Reiff Masutt S.A188307
Investoil Holding S.A188310	Rigo Trading S.A188311
Laduco188309	Saffron Lux HoldCo S.à r.l
Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à	Sauren Fonds-Select Sicav188314
r.l	S.C.L. Holding S.A
Lux e-shelter 3188310	S.C.L. Luxembourg General Constructor
Manufacture De Bijoux S.A	s.àr.l
Netlance S.A188308	Seema Management S.à r.l188306
OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l.	Seves Group S.à r.l
188326	Signalhorn Holding S.A188313
OLFI Lux Holdings S.à r.l	Silver Lake Holdings S.à r.l188317
Orient International 1 S.àr.l188306	Skortina S.à r.l
Parthena Reys Property Holdings S.à r.l.	Smart Holdco S.à r.l
188306	S-Process Equipment International S. à r.l.
Patron Mercury S.à r.l	
Pemberton LP I SCS188308	Summer Soca LNG Liquefaction S.A 188312
Peristal S.A188311	Synapsis S.A
Pierrejean International S.A188311	Synapsis S.R.L
Piramid Investment Solutions S.A. SPF . 188312	UPC DTH S.à r.l
Pirelli Finance (Luxembourg) S.A188311	Vesta Holding S.A
Pizzeria Coeur d'Italie s.à r.l	Vittoria Sport



## OLFI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192776/10.

(140214942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Orient International 1 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.485.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69720 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192773/10.

(140215093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

### Conseils Comptabilité Fiscalité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 55.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCF SA

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2014192381/11.

(140214391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Parthena Reys Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.492,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.148.

Dépôt rectificatif au dépôt L140212449 déposé le 1 er décembre 2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192790/11.

(140214928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Les statuts coordonnés au 21 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014192869/12.

(140214708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## Reiff Masutt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.917.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 novembre 2014 à 10.00 heures au siège social de la société

L'assemblée a décidé de nommer en tant qu'administrateur supplémentaire la personne suivante:

- Madame Julia MEYER, née le 27/04/1985 à Saint-Vith (B) et demeurant B-4782 Schönberg. Zum Burren 17.

Cette nomination prend effet à partir de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale 2020 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2019.

Ainsi, le nombre des administrateurs passe de 3 à 4 membres.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2014192852/17.

(140214878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

#### S.C.L. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 130.101.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 mai 2014

L'assemblée générale ordinaire a décidé ce qui suit:

- Est réélu administrateur de catégorie B, Monsieur Xavier Vincent, comptable, demeurant professionnellement 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.
- Est réélu administrateur de catégorie B, Monsieur Natale Capula, comptable, demeurant professionnellement 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.
- Est réélu commissaire aux comptes, la société FGS Expert Comptable Sàrl., demeurant professionnellement 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2014192860/18.

(140214930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Port Noir Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 131.314.221,15.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.483.

#### **EXTRAIT**

Monsieur Claude Berda, gérant unique de la Société, a changé d'adresse, il réside à présent au 116-118, avenue des Statuaires, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014192807/19.

(140214377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## Manufacture De Bijoux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 95.233.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2014192697/10.

(140214568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Netlance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-7420 Cruchten, 3, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.150.

L'administrateur unique de la société fait connaître au grand public que:

- 1) Monsieur Patrick Chrisnach, administrateur unique de la société, demeure dorénavant au 3 rue neuve à L-7420 Cruchten:
- 2) La société Valoria Gestion s. à r.l., R.C.S. B 161.484, commissaire au compte de la société, a dorénavant son siège social au 3 rue Neuve à L-7420 Cruchten.

Fait à Cruchten, le 2 décembre 2014.

Patrick Chrisnach Administrateur unique

Référence de publication: 2014192756/15.

(140214457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Pemberton LP I SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.317.

Extrait du contrat social de Pemberton LP I SCS (le «Contrat»), exécuté le 13 Novembre 2014

1. Associé conjointement et solidairement responsable

Pemberton Special Investments GP I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg le 13 Novembre 2014, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en processus d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (l'«Associé Commandité»).

2. Nom, objectif et siège social

Les activités et les affaires de la Société doivent être menées sous le nom et le style ou la raison sociale de "Pemberton

Le principal objectif de la Société est de poursuivre la stratégie d'investissement dans le but de répartir les risques d'investissement, conformément aux dispositions du Contrat.

La Société a son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation du gérant et pouvoirs de signatures

La Société est gérée par l'Associé Commandité, qui est son gérant unique.

La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature d'entreprise de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à qui le pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité telle que l'Associé Commandité peut déterminer à sa discrétion.

4. Dates à lesquelles la Société doit commencer et se terminer

La Société a été formée le 13 novembre 2014. La Société doit avoir un terme s'écoulant le septième anniversaire de la date de clôture finale, à moins que la Société est dissoute plus tôt ou (si la Société n'est pas dissoute plus tôt) le terme est prolongé jusqu'à à deux périodes successives d'un an selon la volonté de l'Associé Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192801/29.

(140214782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## Laduco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192677/10.

(140214409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

#### ESL Education S.à r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014192489/10.

(140214265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Enlight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2014.

Pour: ENLIGHT S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2014192481/14.

(140214484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Patron Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.290.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1 er décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. José Luis Monteiro Correia de son poste de gérant de la société avec effet au 1 er décembre 2014.
- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1 <sup>er</sup> décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014192792/20.

(140214407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## Investoil Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192632/9.

(140214565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## S.C.L. Luxembourg General Constructor s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 144.568.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014192862/11.

(140214213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.128.

Les statuts coordonnés au 21 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014192660/12.

(140214681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Lux e-shelter 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 162.750.

#### **EXTRAIT**

Par résolutions prises le 26 novembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Thomas Stephen Haines de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat; et
- de nommer M. Horst Baumann, né le 2 mars 1961 à Mettlach, Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Timothy Edwards;
- M. Rupprecht Rittweger; et
- M. Horst Baumann.

Il convient également de prendre note de la modification suivante:

- l'adresse de Lux e-shelter 1, associé unique de la Société, se situe au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192672/22.

(140214652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## Rigo Trading S.A., Société Anonyme, (anc. Pirelli Finance (Luxembourg) S.A.).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 58.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192844/10.

(140214903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Peristal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.080.

Je soussignée, Vicente CILETTI, Administrateur de la société PERISTAL S.A., déclare par la présente, démissionner de mon poste d'Administrateur qui m'avait été Confiée au sein de la société.

Luxembourg, le 1 er décembre 2014.

Vicente Ciletti.

Référence de publication: 2014192826/10.

(140215000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Pierrejean International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 166.908.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014192832/14.

(140215012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Real Estate Engineering and Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.857.

## **EXTRAIT**

L'assemblée générale du 11 novembre 2014 a renouvelé le mandat de l'administrateur unique.

- SOCIETE MERIDIONALE DE GESTION S.A., représentée par son représentant permanent, Madame Muriel BEAU-CHAMP, veuve MERCERON, demeurant professionnellement au 1175, rue Bernard, Appartement 42, H2V 1V5 Montréal (Québec), Canada, dont le siège social se situe au 1175, rue Bernard, Appartement 42, H2V 1V5 Montréal (Québec), Canada, et enregistrée auprès du Registraire des Entreprises du Québec sous le numéro 1166956699.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

L'assemblée générale du 11 novembre 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour REAL ESTATE ENGINEERING AND DEVELOPMENT S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014192847/20.

(140215029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## Pizzeria Coeur d'Italie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 20.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192835/9.

(140214629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Piramid Investment Solutions S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014192833/10.

(140214309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Summer Soca LNG Liquefaction S.A., Société Anonyme.

## Capital social: USD 124.919.815,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.782.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 octobre 2003

#### **EXTRAIT**

Selon la lettre de démission de Monsieur Xu Hongqi, administrateur de classe B de la société Summer Soca LNG Liquefaction S.A., datée du 27 novembre 2014, il résulte que:

- Monsieur Xu Hongqi, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de classe B de la société avec effet au 27 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Summer Soca LNG Liquefaction S.A. Référence de publication: 2014192880/16.

(140214575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

#### Saffron Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 120.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 184.624.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Saffron Lux Holdco S.à r.l. (la «société») du 26 novembre 2014

- 1. Acceptation de la résignation de Monsieur Anoop Kumar Poddar, né le 5 janvier 1974 à Bettiah (Bihar), Inde, résidant professionnellement au 5 <sup>ème</sup> étage, 25 Victoria Street, Londres, SW1H 0EX, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 26 novembre 2014.
- 2. Acceptation de la nomination de Monsieur Antti Grönlund, né le 13 mars 1979 à Kerava, Finlande, résidant au 267, Kings RD Flat B, Londres, SW3 5EN, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 26 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014192865/19.

(140214911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## Probel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 64.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014192836/10.

(140214934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Signalhorn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 126.549.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 octobre 2014.

Référence de publication: 2014192872/11.

(140214602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Smart Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 174.270.

Extrait des résolutions écrites des Associés en date du 1 er décembre 2014

En date du 1 er décembre 2014, les Associés de la société Smart Holdco S.à r.l. ont prit les résolutions suivantes:

- 1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet au 30 Novembre 2014 de Monsieur Frédéric Collin de son poste de gérant de classe A.
- 2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet au 30 Novembre 2014 et pour une durée indéterminée Monsieur Ciaran Maher, né le 2 avril 1985 à Eireannach (Irlande), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192875/16.

(140214350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Reedbuck Company Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 124.868.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 novembre 2014

4 ème Résolution:

Monsieur Hélie de Comois, né le 25 décembre 1978 à Suresnes, employé privé, demeurant au 49, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, est nommé avec effet rétroactif au 10 juillet 2014 nouvel Administrateur (catégorie B) en remplacement de M. Michael Roth démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour REEDBUCK COMPANY LUX

Signature

Référence de publication: 2014192850/17.

(140214676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## S-Process Equipment International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.874.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69724 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014192864/10.

(140214523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 68.351.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Für SAUREN FONDS-SELECT SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014192881/11.

(140214748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Skortina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 162.687.

Par résolutions du Conseil de Gérance tenu le 02 décembre 2014 au siège social de la Société, il a été décidé:

de coopter comme nouveau gérant, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant pour échéance l'assemblée statuant sur l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Skortina S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

CL MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014192899/15.

(140214634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Seves Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 183.153.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 28 octobre 2014 qu'il a été décidé de l'approbation du changement d'adresse de la Société du 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1 er décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014192893/18.

(140214371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



# Frin S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Frin S.A. - SPF).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412f, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 33.064.

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, "FRIN S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.064 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 292 le 23 août 1990.

L'Assemblée est présidée par Madame Ariane VIGNERON, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Laurence MOSTADE, employée privée, domiciliée professionnellement au 412F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Françoise DARCHE, employée privée, domiciliée profession-nellement au 412F route d'Esch, L - 2086 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

- 1. Abandon, avec effet immédiat, du régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI"), comme suit:
- « **Art. 1** <sup>er</sup> . Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société existe sous la dénomination de «FRIN S.A.».

- 2. Modification subséquente de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:
- " Art. 4. «La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

- 3. Changement de la dénomination sociale en "FRIN S.A." et modification afférente de l'article 1 er des statuts;
- 4. Modification de l'article 17 des statuts de la Société, comme suit: «Art. 17. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi du 10 août 1915.»



- 5. Réduction du capital social d'un montant de cinq cent soixante-dix-neuf mille euros (579.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent dix mille euros (610.000,- EUR) représenté par soixante-et-une mille (61.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) par annulation et réduction du pair comptable de cinquante-sept mille neuf cents (57.900) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et remboursement du montant de cinq cent soixante-dix-neuf mille euros (579.000,- EUR) à l'actionnaire unique de la Société.
  - 6. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, comme suit:
- « **Art. 5. (1** er paragraphe). Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»
  - 7 Divers
- B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun lui, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner, avec effet immédiat, le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI").

## Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de modifier subséquemment l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

## Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "FRIN S.A." et de modifier en conséquence l'article 1 er des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** <sup>er</sup> . Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société existe sous la dénomination de «FRIN S.A.».

## Quatrième résolution

L'Assemblée décide également de modifier l'article 17 des statuts, de sorte à ce que ce dernier se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 17.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi du 10 août 1915.»

## Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de cinq cent soixante-dix-neuf mille euros (579.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent dix mille euros (610.000,-EUR) représenté par soixante-et-une mille (61.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) par annulation et réduction du pair comptable de cinquante-sept mille neuf cents (57.900) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune.

L'Assemblée constate que la réduction de capital ci-avant décidée est effectuée par remboursement du montant de du montant de cinq cent soixante-dix-neuf mille euros (579.000,- EUR) à l'actionnaire unique de la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement de l'actionnaire unique.



#### Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'Assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales modifiée instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif à l'actionnaire unique ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

En conséquence de la résolution adoptée ci-avant, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5, premier paragraphe, des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. (1 er paragraphe). Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros (1.100,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, L. MOSTADE, F. DARCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2014. LAC/2014/53317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 03 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192523/130.

(140214684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Silver Lake Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 100.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 191.726.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November,

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

## there appeared the following:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,055,000.-, with registered offices at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 103.592 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Vanessa Lanz, residing in the Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a power of attorney under private seal dated 21 November 2014 which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Silver Lake Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, of 28 October 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 191.726 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since the Company's incorporation.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. To increase the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of seven hundred British pounds (GBP 700.-), so as to raise the Company's share capital from its current amount of one hundred thousand British pounds



(GBP 100,000.-) divided into one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares") and nine thousand (9,000) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of ten British pounds (GBP 10.-) each, to an amount of one hundred thousand seven hundred British pounds (GBP 100,700.-) divided into one thousand seven (1,007) Class A Shares and nine thousand sixty-three (9,063) Class B Shares with a nominal value of ten British pounds (GBP 10.-) each.

- 2. To issue seven (7) new Class A Shares and sixty-three (63) new Class B Shares with a nominal value of ten British pounds (GBP 10.-) each and to accept the subscription and full payment of the new shares of the Company by the contribution of all the shares (the "Contributed Shares") held by the Sole Shareholder in Goodrich Inertial Limited, with registered offices at Stratford Road, Solihull, West Midlands B90 4LA and registered under number 7099727 ("GIL") (the "Contribution in Kind").
- 3. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.
- 4. To authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, granting power and authority to (i) any manager of the Company and (ii) any employee of TMF Luxembourg S.A. to individually proceed on behalf of the Company with regard to the registration of the increase in the share capital of the Company in the share register of the Company.

#### 5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of seven hundred British pounds (GBP 700.-), so as to raise the Company's share capital from its current amount of one hundred thousand British pounds (GBP 100,000.-) divided into one thousand (1,000) Class A Shares and nine thousand (9,000) Class B Shares, with a nominal value of ten British pounds (GBP 10.-) each, to an amount of one hundred thousand seven hundred British pounds (GBP 100,700.-) divided into one thousand seven (1,007) Class A Shares and nine thousand sixty-three (9,063) Class B Shares with a nominal value of ten British pounds (GBP 10.-) each.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue seven (7) new Class A Shares and sixty-three (63) new Class B Shares with a nominal value of ten British pounds (GBP 10.-) each.

## Subscription - Payment

There now appears Mrs Vanessa Lanz, acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of the Sole Shareholder.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the seven (7) new Class A Shares and sixty-three (63) new Class B Shares of the Company in the amount of seven hundred British pounds (GBP 700.-), and to make payment in full for this increase in the share capital by the Contribution in Kind.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exists no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the shares so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at seven hundred British pounds (GBP 700.-) in a valuation report duly signed by the managers of the Company.

## Third resolution

The Sole Shareholder resolved to article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

- " **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred thousand seven hundred British pounds (GBP 100,700.-), divided into ten thousand seventy (10,070) shares with a nominal value of ten] British pounds (GBP 10.-) each, as follows,
  - One thousand seven (1,007) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up; and
  - Nine thousand sixty-three (9,063) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up."

## Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, granting power and authority to (i) any manager of the Company and (ii) any employee of TMF Luxembourg S.A. to individually proceed on behalf of the Company with regard to the registration of the increase in the share capital of the Company in the share register of the Company.



#### Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy-holder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social s'élevant à EUR 1.055.000,- avec son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103592 (l'"Associé Unique"),

représentée par Madame Vanessa Lanz, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 21novembre 2014. Ladite procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il détient actuellement toutes les parts sociales de Silver Lake Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains du 28 octobre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 191.726 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé Unique a confirmé avoir été intégralement informé concernant les résolutions à prendre selon l'agenda suivant:

- 1. Augmenter le capital social et souscrit de la Société d'un montant de sept cents livres sterling (GBP 700,-), pour le porter de son montant actuel de cent mille livres sterling (GBP 100.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") et neuf mille (9.000) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") avec une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune, à un montant de cent mille sept cents livres sterling (GBP 100.700,-) divisé en mille sept (1.007) Parts Sociales de Classe A et neuf mille soixante-trois (9.063) Parts Sociales de Classe B avec une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune;
- 2. Emettre sept (7) nouvelles Parts Sociales de Classe A et soixante-trois (63) nouvelles Parts Sociales de Classe B avec une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune et accepter la souscription et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par le biais d'une contribution de toutes les parts (les "Parts Contribuées") que l'Associé Unique détient envers Goodrich Inertial Limited, avec siège social à Stratford Road, Solihull, West Midlands B90 4LA et enregistré sous le numéro 7099727 ("GIL") (l' "Apport en Nature");
- 3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points ci-dessus du présent agenda;

Autoriser l'amendement du registre d'associés de la Société afin de refléter the changements ci-dessus, la donation de pouvoir et autorité à (i) tout gérant de la société et (ii) tout employé de TMF Luxembourg S.A. d'individuellement et au nom de la Société enregistrer l'augmentation de capital dans le registre d'associés de la Société;

4. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de formaliser les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cents livres sterling (GBP 700,-), pour le porter de son montant actuel de cent mille livres sterling (GBP 100.000,-) divisé en mille (1.000) Parts Sociales de Classe A et neuf mille (9.000) Parts Sociales de Classe B avec une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune, à un montant de cent mille sept cents livres sterling (GBP 100.700,-) divisé en mille sept (1.007) Parts



Sociales de Classe A et neuf mille soixante-trois (9.063) Parts Sociales de Classe B avec une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre sept (7) nouvelles Parts Sociales de Classe A et soixante-trois (63) nouvelles Parts Sociales de Classe B avec une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune.

## Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Madame Vanessa Lanz, en tant que représentant dûment mandaté de l'Associé Unique.

La comparante a déclarée souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique à sept (7) nouvelles Parts Sociales de Classe A et soixante-trois (63) nouvelles Parts Sociales de Classe B pour un montant de sept cents livres sterling (GBP 700,-) et de payer ce prix de souscription entièrement par le biais de l'Apport en Nature.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature. L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus renonce, libère et exonère irrévocablement et inconditionnellement la Société de toutes ses obligations et engagements en vers L'Associé Unique en relation aux parts contribuées.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus déclare également que la valeur de l'Apport en Nature a été certifié à sept cents livres sterling (GBP 700.-) dans un rapport d'évaluation dûment signé par les gérants de la Société.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

- " Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à cent mille sept cents livres sterling (GBP 100.700,-) divisé en dix mille soixante-dix (10.070) parts sociales ayant une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune, comme suit:
  - mille sept (1.007) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") entièrement souscrites et libérées; et
- neuf mille soixante-trois (9.063) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B") entièrement souscrites et libérées."

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser l'amendement du registre d'associés de la Société afin de refléter the changements ci-dessus, la donation de pouvoir et autorité à (i) tout gérant de la société et (ii) tout employé de TMF Luxembourg S.A. d'individuellement et au nom de la Société enregistrer l'augmentation de capital dans le registre d'associés de la Société.

## Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

### Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Lanz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 novembre 2014. REM/2014/2572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192873/183.

(140214858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## Synapsis S.A., Société Anonyme, (anc. Synapsis S.R.L.).

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen. R.C.S. Luxembourg B 92.726.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Ducjhé de Luxembourg,

a comparu

la société «CORDUSIO Società Fiduciaria per Azioni», ayant siège social en Italie, via Dante n. 4, inscrite au Registre des entreprises de Milan, code fiscal 01855720155, autorisée à l'exercice de l'activité fiduciaire sous l'observation de la loi italienne 23/11/1939 n. 1966 et ses successives intégrations et modifications,

ici représentée par Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, le 21 novembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique de la société «SYNAPSIS S.A.» (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 92 726), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, constituée suivant un acte notarié reçu en date du 02 avril 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 497 du 8 mai 2003 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 08 juillet 2005, publiée au Mémorial numéro 69 du 11 janvier 2006.

La partie comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Décision de supprimer la valeur nominale des trois cent dix (310) actions existantes de la Société.
- 2. Décision de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de VINGT ET UN MILLE EUROS (21'000.-EUR) afin de le ramener de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE (31'000.- EUR) à un montant de DIX MILLE EUROS (10'000.- EUR) sans annulation d'actions mais par allocation dudit montant de VINGT ET UN MILLE EUROS (21'000.- EUR) à une «Réserve Spéciale» de la Société.
- 3. Décision de modifier l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital précitée.
- 4. Modification de la forme juridique de la société anonyme «SYNAPSIS S.A.» afin de transformer en société à responsabilité limitée (s.r.l.) soumise au droit italien, une fois transféré en Italie.
  - 5. Modification de la dénomination sociale en «SYNAPSIS S.R.L.».
  - 6. Limitation de la durée de vie de la société au 31 décembre 2050.
- 7. Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie à I-36030 Villaverna (VI), via Capovilla n. 16 (Italie) et adoption de la nationalité italienne.
  - 8. Approbation de la situation comptable finale au 31 octobre 2014.
- 9. Refonte complète des statuts de la société en langue italienne afin de les adapter à la legislation italienne et approbation desdits statuts.
- 10. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge leur accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
  - 11. Désignation d'un Administrateur Unique.
- 12. Autorisation à conférer à l'Administrateur Unique d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de VICENZA (Italie), ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.
  - 13. Divers

Après avoir entendu tous les points portés à l'ordre du jour précité, la partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentée comme ci-dessus ainsi que le seul obligataire existant également représenté, ce dernier intervenant pour satisfaire aux besoins de l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont requis, en ces qualités, le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE de supprimer l'actuelle valeur nominale des trois cent dix (310) actions de la Société, de sorte que le capital social souscrit de la Société sera d'un montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale, toutes se trouvant intégralement libérées.



#### Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de VINGT ET UN MILLE EUROS (21'000.- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE (31'000.- EUR) à un montant de DIX MILLE EUROS (10'000.- EUR) sans annulation d'actions mais par allocation dudit montant de VINGT ET UN MILLE EUROS (21'000.- EUR) à une «Réserve Spéciale» de la Société.

L'actionnaire unique DECIDE de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour mettre en oeuvre la réduction de capital ci-dessus mentionnée.

#### Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE, que suite à la réduction du capital souscrit, l'article trois (3), premier alinéa des statuts de la Société sera modifié en conséquence et aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 3. (premier alinéa).** «Le capital social souscrit est fixé à DIX MILLE EUROS (10'000.-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.»

## Quatrième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de changer la forme juridique de la Société «SYNAPSIS S.A.» d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée (s.r.l.) de droit italien et de transformer les actions en parts sociales.

Les trois cent dix (310) parts sociales sans désignation de valeur nominale sont sont attribuées à:

«CORDUSIO Società Fiduciaria per Azioni», ayant siège social en Italie, via Dante n. 4, inscrite au Registre des entreprises de Milan code fiscal 01855720155,

en sa qualité d'associé unique de la société de droit italien.

### Cinquième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de changer la dénomination sociale en «SYNAPSIS S.R.L.».

#### Sixième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de limiter la durée de la Société, soumise désormais au droit italien au 31 décembre 2050.

## Septième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de changer la nationalité de la Société en adoptant la nationalité italienne et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Grand-Duché de Luxembourg, L-2165 Luxembourg, 26/28 rives de Clausen à l'adresse suivante: I-36030 Villaverna (VI), via Capovilla n. 16 (Italie).

Il DECIDE également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et il est encore constaté que cette résolution est prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

#### Huitième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'approuver la situation comptable intérimaire de la Société arrêté au 31 octobre 2014. Une copie de la situation comptable restera annexée au présent acte.

## Neuvième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter en langue italienne comme ci-après:

## **«STATUTO**

## Denominazione, Sede, Oggetto e Durata

- 1. È costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione:
- " SYNAPSIS S.R.L."
- 2. La società ha per oggetto:

La costruzione, il restauro, la ristrutturazione, la ricostruzione, il recupero, la compravendita, la permuta, la locazione, la gestione e l'amministrazione di immobili di qualsiasi genere, sia per conto proprio sia per conto terzi, la lottizzazione di terreni, ogni altra attività affine, inerente e conseguente.

Essa può compiere tutte le operazioni commerciali, industriali e finanziarie mobiliari ed immobiliari, ritenute dall'organo amministrativo necessarie ed utili per il conseguimento dell'oggetto sociale; può anche assumere sia direttamente che



indirettamente interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo od affine o connesso al proprio.

L'attività non prevalente di natura finanziaria ed in particolare quella di assunzione strumentale di partecipazioni, non sarà comunque esercitata nei confronti del pubblico.

La società può inoltre garantire ad Istituti Bancari obbligazioni di soci o società partecipate, nelle forme che l'organo amministrativo riterrà più opportune, compresa la concessione di avalli, fidejussioni a soci o a società collegate, garanzie reali, ipoteche e costituzioni di pegni.

- 3. La società ha sede in I-36030 Villaverna (VI), via Capovilla n. 16.
- 4. La durata della società è fissata sino 31 dicembre 2050.

#### **Capitale**

- 5. Il capitale è determinato in Euro 10.000 ed è diviso in quote, ai sensi di legge.
- 6. Le quote sociali sono trasferibili per successione a causa di morte e per atto tra vivi.

Il trasferimento per atto tra vivi dovrà essere effettuato nella forma dell'atto pubblico o della scrittura privata autenticata.

Nel trasferimento per atto tra vivi, a titolo oneroso, è riservato ai soci il diritto di prelazione nell'acquisto a parità di prezzo e di condizioni.

Il diritto di prelazione deve essere esercitato entro trenta giorni dal ricevimento della offerta di vendita da spedirsi a tutti i soci a cura del socio cedente mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno.

**7.** I versamenti del residuo capitale sottoscritto sono richiesti dall'organo amministrativo nei termini e modi che reputa più convenienti.

#### **Assemblee**

**8.** L'assemblea rappresenta la universalità dei soci e le sue deliberazioni prese in conformità alla legge ed al presente statuto obbligano tutti i soci.

Essa può essere convocata anche fuori della sede sociale nel territorio della Repubblica Italiana, almeno una volta all'anno per l'approvazione del bilancio entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, salva la possibilità di un maggior termine nei limiti ed alle condizioni previste dal secondo comma dell'art. 2364 C.C..

- 9. Ogni socio ha un voto proporzionale al valore nominale della quota posseduta.
- 10. Le convocazioni dell'assemblea sono fatte a cura dell'organo amministrativo con lettera raccomandata o tramite fax o posta elettronica spedita ai soci almeno otto giorni liberi prima dell'adunanza, a sensi dell'art. 2479 bis del Codice Civile.

Sono tuttavia valide le assemblee, anche non convocate come sopra, qualora sia rappresentato l'intero capitale sociale e vi assistono o ne siano informati l'organo amministrativo e l'organo di controllo, se nominato, e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

- 11. Possono intervenire all'assemblea tutti coloro che risultano iscritti nel registro delle Imprese almeno cinque giorni liberi prima dell'adunanza.
  - **12.** Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, per delega scritta, da altra persona. Spetta al Presidente dell'Assemblea constatare il diritto di intervento all'assemblea anche per delega.
- **13.** L'assemblea è presieduta dal Presidente del consiglio di amministrazione e/o dall'Amministratore unico o in caso di sua assenza da persona eletta dall'assemblea.

L'assemblea nomina un Segretario anche non socio e se crede due scrutatori fra i soci.

Le deliberazioni dell'assemblea sono constatate dal processo verbale firmato dal Presidente, dal Segretario ed eventualmente dagli scrutatori.

Nei casi di legge ed, inoltre, quando il Presidente lo ritiene opportuno, il verbale viene redatto da un Notaio da lui scelto.

**14.** L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentano almeno la metà del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta e, nei casi previsti dai numeri 4) e 5) del secondo comma dell'articolo 2479 C.C., con il voto favorevole dei soci che rappresentano almeno la metà del capitale sociale.

## **A**mministrazione

**15.** La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da due a sette membri.

La nomina degli amministratori spetta all'assemblea, salvo per il primo o per i primi amministratori nominati nell'atto costitutivo.



Essi, che possono essere soci o non soci, durano in carica a tempo indeterminato, salvo revoca o dimissioni, o per la durata determinata all'atto della nomina, e sono rieleggibili.

Qualora il consiglio sia composto di due membri, entrambi si intenderanno decaduti in caso di disaccordo sulla revoca del presidente o dell'amministratore delegato.

**16.** Ove non vi provveda l'assemblea dei soci, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente nonché un amministratore delegato determinandone mansioni e poteri.

Può altresì valersi della consulenza di singoli consiglieri o di persone qualificate ed esperte, stabilendone il relativo compenso, sentito il parere dell'Organo di Controllo, se nominato.

Il Consiglio potrà infine, qualora lo ritenga, nominare un Segretario, scelto anche tra le persone estranee al consiglio stesso.

In caso di assenza o di impedimento del presidente, il consiglio sarà presieduto dall'amministratore delegato ed in sua mancanza dall'amministratore più anziano di età.

17. Il Consiglio di amministrazione si raduna presso la sede sociale ed in qualsiasi altro luogo della Repubblica Italiana, tutte le volte che il presidente, o chi ne fa le veci, lo ritenga opportuno, oppure quando ne sia fatta richiesta scritta con specifica indicazione degli argomenti da trattare, da un amministratore o dall'Organo di Controllo.

La convocazione è fatta mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, da spedirsi a ciascun amministratore e all'Organo di Controllo almeno cinque giorni liberi prima di quello fissato per la riunione e, nei casi di urgenza, mediante telegramma o fax o posta elettronica, da spedirsi a ciascuna delle persone stesse almeno tre giorni liberi prima.

È ammessa la possibilità che le adunanze del Consiglio di Amministrazione si tengano per teleconferenza o videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi tali presupposti il Consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trova il Presidente e dove deve trovarsi anche il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

18. Per la validità delle deliberazioni è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica.

Le deliberazioni relative sono prese a maggioranza assoluta di voti tra gli intervenuti.

Il voto non può essere dato per rappresentanza.

Le deliberazioni del consiglio di amministrazione sono registrate in apposito libro, i relativi verbali devono essere firmati dal presidente o da chi ne fa le veci e dal segretario.

**19.** Il compenso degli amministratori sarà determinato dall'assemblea. L'assemblea può inoltre assegnare compensi e indennità in misura fissa o variabile, unica o periodica, compresa l'indennità di fine rapporto.

Per quanto riflette la remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche in conformità del presente statuto si fa riferimento a quanto disposto in merito dall'art. 2389 C.C..

Agli amministratori spetta il rimborso delle spese vive sostenute per ragioni d'ufficio, oltre al compenso previsto dal presente articolo.

**20.** Il consiglio di amministrazione è investito dei poteri per il compimento degli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione della società, salvo quanto dalla legge o dal presente statuto non sia inderogabilmente riservato all'assemblea e salve eventuali limitazioni stabilite dall'assemblea in sede di nomina.

Il consiglio di amministrazione potrà deliberare sull'ordinaria e straordinaria amministrazione, quindi, sugli acquisti ed alienazioni mobiliari ed immobiliari, su qualsiasi operazione presso il Debito Pubblico, la Cassa depositi e prestiti, le Banche, gli Istituti di Credito e di emissione, ed ogni altro ufficio pubblico e privato; sulle costituzioni, surroghe, postergazioni, cancellazioni e rinunce di ipoteche; sulle trascrizioni ed annotamenti di ogni specie; sulle azioni giudiziarie anche in sede di Cassazione e revocazione, su compromessi e transazioni.

Qualora la società sia amministrata da un unico amministratore questi sarà investito dei poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, salve le limitazioni inserite nel verbale di nomina.

L'amministratore unico od il consiglio di amministrazione possono nominare direttori, procuratori e mandatari in genere, per determinati atti o categorie di atti, stabilendone i poteri, le mansioni ed i compensi, nei limiti consentiti dalla legge.

21. L'uso della firma sociale e la rappresentanza legale, contrattuale e giudiziaria tanto attiva che passiva ed in qualunque ordine e grado di giurisdizione, e cioè anche avanti la Corte di Cassazione, il Consiglio di Stato, la Corte dei Conti e la Corte Costituzionale, spettano all'amministratore unico con firma libera oppure al presidente e al consigliere delegato, con firma disgiunta tra di loro.

Clausola di intrasferibilità (se prevista la prelazione)

"Il diritto di prelazione non si applica nel caso di trasferimento di quote da parte di società fiduciarie sia ai fiducianti originari sia ad altra fiduciaria qualora i mandanti della fiduciaria destinataria del trasferimento siano i mandanti iniziali della fiduciaria che effettua il trasferimento nonché in caso di successione mortis causa."

Clausola di gradimento (se prevista)



"In caso di partecipazioni sociali intestate a società fiduciarie italiane operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modificazioni ed integrazioni, il gradimento rilasciato alla fiduciaria si considera rilasciato ora per allora al/ i suo/ i fiduciante/ i. Pertanto, l'eventuale atto con il quale la fiduciaria provveda alla reintestazione della partecipazione in capo al/ i suo/ i fiduciante/ i non soggiace ad eventuali autorizzazioni preventive, fermo restando la facoltà della società di valutare il gradimento del soggetto reintestatario secondo le previsioni statutarie e regolare direttamente con quest'ultimo le conseguenze dell'eventuale mancato gradimento."

Diritto di recesso

"Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, il diritto di recesso potrà essere esercitato dalla società fiduciaria anche solo per parte della partecipazione intestata ove la fiduciaria medesima dichiari di operare per conto di più fiducianti che hanno conferito istruzioni differenti."

Diritto di voto

"le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto. Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, l'esercizio del diritto di voto da parte della società fiduciaria potrà avvenire in maniera divergente e tramite più delegati ove la fiduciaria medesima dichiari di operare per conto di più fiducianti che hanno conferito istruzioni differenti."

Responsabilità della Fiduciaria

"Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria delle partecipazioni sociali in capo a società fiduciaria operante ai sensi della legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, i soci, prendendo atto che l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse del fiduciante, effettivo proprietario della partecipazione, si impegnano, nelle controversie relative a rapporti societari, a consentire l'estromissione della fiduciaria ai sensi dell'art. 111 c.p.c. e a proseguire il processo nei confronti del fiduciante medesimo.

#### Bilancio ed Utili

22. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio l'Organo Amministrativo dovrà, entro i termini e sotto l'osservanza delle disposizioni di legge, redigere il bilancio di esercizio, costituito dallo stato patrimoniale, dal conto economico e dalla nota integrativa, così come previsto dall'art. 2423 1° comma del Codice Civile.

- 23. Gli utili netti, dopo prelevata una somma non inferiore al cinque per cento per la riserva legale, fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, vengono attribuiti ai soci in proporzione alle rispettive partecipazioni, salvo che l'assemblea deliberi degli speciali prelevamenti a favore di riserve straordinarie o per altra destinazione oppure disponga di mandarli in tutto od in parte ai successivi esercizi.
- **24.** Il pagamento dei dividendi è effettuato presso la sede sociale o presso la banca designata dall'organo amministrativo ed entro il termine che viene determinato dall'assemblea.
- 25. I dividendi non riscossi entro il quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili vanno prescritti a favore della società.
- **26.** I versamenti effettuati dai soci sia in conto capitale che in conto finanziamento in proporzione alle quote di capitale possedute non matureranno interesse alcuno a favore dei conferenti.

## Organo di Controllo

**27.** Il sindaco unico o il collegio sindacale sono eletti dall'assemblea tra i soggetti aventi i requisiti di legge, durano in carica tre anni e sono rieleggibili.

Ove venga nominato il collegio sindacale, questo si compone di tre membri effettivi e due supplenti. Il sindaco unico o il collegio sindacale hanno i doveri ed i poteri stabiliti dalla legge, e può essere loro affidata la revisione legale dei conti della società al ricorrere dei presupposti di legge.

In alternativa al sindaco unico o al collegio sindacale e comunque nei casi obbligatori per legge, la revisione legale dei conti è esercitata da un revisore avente i requisiti di legge, eletto dall'assemblea dei soci. L'incarico ha la durata di tre esercizi ed il revisore svolge tutte le funzioni di legge.

La legge determina i casi di nomina obbligatoria del sindaco unico o del collegio sindacale e del revisore.

## **Scioglimento**

**28.** Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea stabilisce le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori determinandone i poteri.»

## Dixième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats, jusqu'à ce jour.



#### Onzième résolution

L'actionnaire unique DECIDE après avoir délibéré, de confier l'administration de la Société une fois transférée en Italie à un (1) seul administrateur, à savoir:

#### **AMMINISTRATORE UNICO:**

Monsieur Stefano CAVALLINI, nè à Vérona (Italie), le 02 mai 1960, demeurant à Riva S. Lorenzo, 19 I-37121 Verona (Italie), qui restera en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs d'ordinaire et extraordinaire administration fixés par les statuts.

#### Douzième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de donner à l'Administrateur Unique, ou à toute autre personne par lui désignée, le pouvoir d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Vicenza (Italie), ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toutes autres instances qu'il appartiendra.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, la même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16083. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014192180/294.

(140213296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

## OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 46.500,78.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 175.318.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October;

Before Us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

#### was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175318, incorporated on 5 February 2013 pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 891, page 42745 on 15 April 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 8 July 2014 pursuant to a deed of Me Francis Kesseler, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2523, page 121093 on 18 September 2014.

## THERE APPEARED:

- 1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175303, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 2. Graham Stewart Cherry, Company Director, born on 15 June 1959, residing at Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;



- 3. Richard Stephen Cherry, Company Director, born on 20 March 1961, residing at the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 4. Wendy Elizabeth Colgrave, Company Director, born on 13 January 1965, residing at Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 5. The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust, an English trust, c/o Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 6. Andrew Carrington, Director, born on 18 February 1975 in Edinburgh, United Kingdom, residing at 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 7. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, born on 24 June 1963 in Romford, United Kingdom, residing at 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 8. Antony Travers, Managing Director, born on 18 March 1960 in Manchester, United Kingdom, residing at 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 9. Christopher Bladon, Director, born on 16 March 1977 in Rochford, United Kingdom, residing at 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 10. David Everett, Managing Director, born on 14 September 1957 in Bishop Auckland, United Kingdom, residing at Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 11. Ian Kelley, Managing Director, born on 17 October 1961 in Wigan, United Kingdom, residing at 5 Fenwick Close, Westhoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 12. James Dodd, Director, born on 19 April 1967 in Romford, United Kingdom, residing at "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 13. Richard Reeves, Director, born on 31 December 1962 in Grays, United Kingdom, residing at "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 14. Michael Hill, Director, born on 20 August 1952 in Redruth, United Kingdom, residing at 12 Rowanwood Avenue, Sidcup, Kent DA15 8WN, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and
- 15. Ian Sutcliffe, Executive Chairman, born on 24 July 1959 in Liverpool, United Kingdom residing at Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 16. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, a company incorporated and registered in England and Wales with company number 01287713 and whose registered office is at 6 New Street Square, London EC4A 3LX, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 17. David Simpson, Managing Director, born on 28 March 1955 in Airdie, United Kingdom, residing at Magnolia House, Vicarage Lane, Hound Green, Hook, Hampshire, RG27 8JJ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette,, by virtue of a proxy given under private seal;
- 18. Nicholas Jackson, Land & Planning Director, born on 22 March 1954, in Derby, United Kingdom, residing at 6 Harvest Place, School Hill, Wargrave, Berkshire, RG10 8AQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 19. Paul Beaney, Contruction Director, born on 12 March 1968 in London, United Kingdom, residing at The White House, Stubbs Hill, Binfield, Berkshire, RG42 5NN, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 20. Jonathan Cranley, Sales and Marketing Director, born on 31 August 1962 in Elstree, United Kingdom, residing at 8 Barber Close, Hurst, Reading, RG10 8JU, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 21. Paul Wills, Finance Director, born on 28 August 1964 in Redruth, United Kingdom, residing at 12 Drak Lane, Wargrave, Berkshire, RG10 8JU, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;



- 22. Marc Taylor, Commercial Director, born on 15 May 1972 in Hillingdon, United Kingdom, residing at Highwood, 9 Rodney Gardens, Pinner, Middlesex, HA5 2RT, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 23. Greg Meier, Chief Architect, born on 2 June 1962 in Uffikon, LU, Switzerland, residing at 10 Lewis Close, Harefield, Uxbridge, Middlesex, UB9 6RD, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 24. David Chandler, Senior Land Manager, born on 24 October 1953 in Kingston Hill, United Kingdom, residing at 27 Carolina Place, Finchampstead, Wokingham, Berkshire, RG40 4PQ, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 25. Ian Haggerty, Contracts Manager, born on 12 April 1962 in London, United Kingdom, residing at 2 Buccaneer Close, Woodley, Reading, Berkshire, RG5 4XP, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 26. Richard Milton, Senior Technical Manager, born on 5 March 1978 in Plymouth, United Kingdom, residing at 4 Vicarage Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 7DS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 27. Lee Gardner, Site Manager, born on 7 October 1976 in Ascot, United Kingdom, residing at 114 Binfield Road, Bracknell, Berkshire, RG42 2AS, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;
- 28. Robin Anderson, Site Manager, born on 26 May 1957 in Wokingham, United Kingdom, residing at 12 Elmley Close, Emmbrook, Wokingham, Berkshire, RG41 1HP, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and
- 29. Mike Woolliscroft, company director, born on 18 August 1977 in Sheffield, United Kingdom, residing at 18 Trent Avenue, London W5 4TL, United Kingdom, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The persons listed under item 1 to and including item 29 above are hereafter referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

- I. The Company's corporate capital is fixed at forty-six thousand four hundred sixty-two Pound Sterling seventy-eight Pence (GBP 46,462.78) represented by (i) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A1 ordinary shares, (ii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A2 ordinary shares, (iii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A3 ordinary shares, (iv) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A4 ordinary shares, (v) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A5 ordinary shares, (vi) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA1 ordinary shares, (vii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA2 ordinary shares, (viii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA3 ordinary shares, (ix) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA4 ordinary shares, (x) twenty-seven thousand and one hundred (27,100) class AA5 ordinary shares, (xi) nine thousand five hundred and fifty-six (9,556) Class B1 ordinary shares, (xii) nine thousand five hundred and fifty-seven (9,557) class B2 ordinary shares, (xiii) nine thousand five hundred and fifty-seven (9,557) class B3 ordinary shares, (xiv) nine thousand five hundred and fifty-eight (9,558) class B4 ordinary shares, (xv) nine thousand five hundred and fifty-eight (9,558) class B5 ordinary shares, (xvi) one thousand five hundred (1,500) class BB1 ordinary shares, (xvii) one thousand five hundred (1,500) class BB2 ordinary shares, (xviii) one thousand five hundred (1,500) class BB3 ordinary shares, (xix) one thousand five hundred (1,500) class BB4 ordinary shares, (xx) one thousand five hundred (1,500) class BB5 ordinary shares, (xxi) nine hundred fifty-nine thousand (959,000) class C ordinary shares, (xxii) one (1) class D ordinary share, (xxiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares, (xxiv) one hundred and ninety-four thousand six hundred and ninety-one (194,691) CHY mandatory redeemable preferred shares, (xxv) thirty-one thousand two hundred and ninety (31,290) MGT mandatory redeemable preferred shares and (xxvi) five hundred forty-five thousand four hundred sixty-five (545,465) FEI mandatory redeemable preferred shares, all in registered form and having a nominal value of one penny (GBP 0.01).
  - II. The agenda of the Meeting is as follows:
  - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-eight Pound Sterling (GBP 38.-), and subsequently to raise the share capital from its present amount of forty-six thousand four hundred sixty-two Pound Sterling and seventy-eight Pence (GBP 46,462.78) to forty-six thousand five hundred Pound Sterling and seventy-eight Pence (GBP 46,500.78) by way of the issuance of (i) seven hundred sixty (760) class B1 ordinary shares, (ii) seven hundred sixty (760) class B2 ordinary shares, (iii) seven hundred sixty (760) class B3 ordinary shares, (iv) seven hundred sixty (760) class B4 ordinary shares and (v) seven hundred sixty shares (760) class B5 ordinary shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;



- 3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above and payment of a share premium;
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the share capital increase specified in items 2. above, with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the newly issued shares, in the register of shareholders of the Company;
  - 5. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles; and
  - 6. Miscellaneous.
  - III. The Meeting has taken the following resolutions:

## First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

#### Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-eight Pound Sterling (GBP 38.-), and subsequently to raise the share capital from its present amount of forty-six thousand four hundred sixty-two Pound Sterling seventy-eight Pence (GBP 46,462.78) to forty-six thousand five hundred Pound Sterling and seventy-eight Pence (GBP 46,500.78) by way of the issuance of (i) seven hundred sixty (760) class B1 ordinary shares, (ii) seven hundred sixty (760) class B2 ordinary shares, (iii) seven hundred sixty (760) class B3 ordinary shares, (iv) seven hundred sixty (760) class B4 ordinary shares and (v) seven hundred sixty shares (760) class B5 ordinary shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles.

#### Third resolution

The Meeting unanimously accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

## Subscription - Payment

SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to three thousand eight hundred (3,800) B Ordinary Shares of the Company divided into seven hundred sixty (760) class B1 ordinary shares, (ii) seven hundred sixty (760) class B2 ordinary shares, (iii) seven hundred sixty (760) class B3 ordinary shares, (iv) seven hundred sixty (760) class B4 ordinary shares and (v) seven hundred sixty shares (760) class B5 ordinary shares, all in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to three thousand eight hundred (GBP 3,800.-) Pound Sterling which shall be allocated as follows:

- an amount of thirty-eight Pound Sterling (GBP 38.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of three thousand seven hundred and sixty two Pound Sterling (GBP 3,762.-) shall be allocated to the share premium account reserve of the Company connected to the B Ordinary Shares.

Proof that the amount of three thousand eight hundred Pound Sterling (GBP 3,800.-) is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary.

## Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at forty-six thousand five hundred Pound Sterling and seventy-eight Pence (GBP 46,500.78) represented by (i) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A1 ordinary shares (the A1 Shares), (ii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A2 ordinary shares (the A2 Shares), (iii) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A3 ordinary shares (the A3 Shares), (iv) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A4 ordinary shares (the A4 Shares), (v) one hundred and thirty thousand and two hundred (130,200) class A5 ordinary shares (the A5 Shares, and together with the A1 Shares, the A2 Shares, the A3 Shares and the A4 Shares, the A Ordinary Shares), (vi) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA1 ordinary shares (the AA1 Shares), (vii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA2 ordinary shares (the AA2 Shares), (viii) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA3 ordinary shares (the AA3 Shares), (ix) twenty-seven thousand and ninety-nine (27,099) class AA4 ordinary shares (the AA4 Shares), (x) twentyseven thousand and one hundred (27,100) class AA5 ordinary shares (the AA5 Shares, and together with the he AA1 Shares, the AA2 Shares, the AA3 Shares and the AA4 Shares, the AA Ordinary Shares), (xi) ten thousand three hundred sixteen (10,316) Class B1 ordinary shares (the B1 Shares), (xii) ten thousand three hundred seventeen (10,317) class B2 ordinary shares (the B2 Shares), (xiii) ten thousand three hundred seventeen (10,317) class B3 ordinary shares (the B3 Shares), (xiv) ten thousand three hundred eighteen (10,318) class B4 ordinary shares (the B4 Shares), (xv) ten thousand three hundred eighteen (10,318) class B5 ordinary shares (the B5 Shares, and together with the B1 Shares, the B2 Shares,



the B3 Shares and the B4 Shares, the B Ordinary Shares), (xvi) one thousand five hundred (1,500) class BB1 ordinary shares (the BB1 Shares), (xvii) one thousand five hundred (1,500) class BB2 ordinary shares (the BB2 Shares), (xviii) one thousand five hundred (1,500) class BB3 ordinary shares (the BB3 Shares), (xix) one thousand five hundred (1,500) class BB4 ordinary shares (the BB4 Shares), (xx) one thousand five hundred (1,500) class BB5 ordinary shares (the BB5 Shares, and together with the BB1 Shares, the BB2 Shares, the BB3 Shares and the BB4 Shares, the BB Ordinary Shares), (xxi) nine hundred fifty-nine thousand (959,000) class C ordinary shares (the C Ordinary Shares), (xxii) one (1) class D ordinary share (the D Ordinary Share), (xxiii) two million and seventy-four thousand and forty-nine (2,074,049) OCM mandatory redeemable preferred shares (the CHY MRPS), (xxv) thirty-one thousand two hundred ninety (31,290) MGT mandatory redeemable preferred shares (the MGT MRPS), and (xxvi) five hundred forty-five thousand four hundred sixty-five (545,465) FEI mandatory redeemable preferred shares (the FEI MRPS, and together with the OCM MRPS, the CHY MRPS and the MGT MRPS, the MRPS), all in registered form and having a nominal value of one penny (GBP 0.01).

The holders of the shares issued by the Company, irrespectively of their class, are together referred to as the Shareholders, and individually, as a Shareholder."

There being no further business, the Meeting is closed.

#### Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the undersigned notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

#### S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175318, constituée le 5 février 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 891, page 42745 du 15 avril 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont fait l'objet de modifications pour la dernière fois le 8 juillet 2014, suivant un acte du notaire Me Francis Kesseler, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2523, page 121093 du 18 septembre 2014.

## ONT COMPARU:

- 1. OCM Luxembourg Coppice Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175303, ici représentée par MIle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 2. Graham Stewart Cherry, Company Director, né le 15 juin 1959, résidant à Fridays, Fox Road, Mashbury, Chelmsford, Essex CM1 4TJ, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 3. Richard Stephen Cherry, Company Director, né le 20 mars 1961, résidant à the Old Vicarage, High Street, Stebbing, Dunmow, Essex CM6 3SF, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 4. Wendy Elizabeth Colgrave, Company Director, née le 13 janvier 1965, résidant à Ellis Farm, High Easter, Chelmsford, Essex CM1 4RB, Royaume-Uni, ici représentée par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 5. The Trustees of The Alan Cherry Copthorn Will Trust, un trust de droit anglais, c/o Speechly Bircham LLP, 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni, ici représentés par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 6. Andrew Carrington, Director, né le 18 février 1975 à Edimbourg, Royaume-Uni, résidant au 68 Avondale Avenue, Esher, Surrey, KT10 0DA, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;



- 7. Angela Hyams Dowding, Group Chief Solicitor, née le 24 juin 1963 à Romford, Royaume-Uni, résidant au 69 Roth Drive Hutton, Brentwood, Essex, CM13 2UE, Royaume-Uni, ici représentée par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CON-DE, employée privée, demeurant professionnellement à Eschsur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 8. Antony Travers, Managing Director, né le 18 mars 1960 à Manchester, Royaume-Uni, résidant au 39 St Thomas Road, Brentwood, Essex, CM14 4DF, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 9. Christopher Bladon, Director, né le 16 mars 1977 à Rochford, Royaume-Uni, résidant au 9 Poplars Avenue, Hockley, Essex, SS5 4NA, Royaume-Uni, ici représenté par MIle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 10. David Everett, Managing Director, né le 14 septembre 1957 à Bishop Auckland, Royaume-Uni, résidant à Somerville House, 1 Hereward Mount, Stock, Ingatestone, Essex, CM4 9PS, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 11. Ian Kelley, Managing Director, né le 17 octobre 1961 à Wigan, Royaume-Uni, résidant au 5 Fenwick Close, Westhoughton, Bolton, Lancashire, BL5 2GQ, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 12. James Dodd, Director, né le 19 avril 1967 à Romford, Royaume-Uni, résidant à "The Hoppit", The Village, Great Waltham, Chelmsford, Essex, CM3 1AR, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 13. Richard Reeves, Director, né le 31 décembre 1962 à Grays, Royaume-Uni, résidant à "The Willows", Church Lane, Hutton, Brentwood, Essex, CM13 1SB, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Eschsur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 14. Michael Hill, Director, né le 20 août 1952 à Redruth, Royaume-Uni, résidant au 12 Rowanwood Avenue, Sidcup, Kent DA15 8WN, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 15. lan Sutcliffe, Executive Chairman, né le 24 juillet 1959 à Liverpool, Royaume-Uni, résidant à Windlesham Lodge, Westwood Road, Windlesham, Surrey GU20 6LX, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 16. SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, une société constituée et immatriculée en Angleterre et Pays de Galle, numéro de société 01287713 et dont le siège social est au 6 New Street Square, London EC4A 3LX, Royaume-Uni, ici représentée par MIle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 17. David Simpson, Managing Director, né le 28 mars 1955 à Airdie, Royaume-Uni, résidant à Magnolia House, Vicarage Lane, Hound Green, Hook, Hampshire, RG27 8JJ, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé:
- 18. Nicholas Jackson, Land & Planning Director, né le 22 mars 1954, à Derby, Royaume-Uni, résidant à 6 Harvest Place, School Hill, Wargrave, Berkshire, RG10 8AQ, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 19. Paul Beaney, Contruction Director, né le 12 mars 1968 à Londres, Royaume-Uni, résidant à The White House, Stubbs Hill, Binfield, Berkshire, RG42 5NN, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 20. Jonathan Cranley, Sales and Marketing Director, né le 31 août 1962 à Elstree, Royaume-Uni, résidant à 8 Barber Close, Hurst, Reading, RG10 8JU, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 21. Paul Wills, Finance Director, né le 28 août 1964 à Redruth, Royaume-Uni, résidant au 12 Drak Lane, Wargrave, Berkshire, RG10 8JU, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 22. Marc Taylor, Commercial Director, né le 15 mai 1972 à Hillingdon, Royaume-Uni, résidant à Highwood, 9 Rodney Gardens, Pinner, Middlesex, HA5 2RT, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 23. Greg Meier, Chief Architect, né le 2 juin 1962 à Uffikon, LU, Suisse, résidant au 10 Lewis Close, Harefield, Uxbridge, Middlesex, UB9 6RD, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 24. David Chandler, Senior Land Manager, né le 24 octobre 1953 à Kingston Hill, Royaume-Uni, résidant au 27 Carolina Place, Finchampstead, Wokingham, Berkshire, RG40 4PQ, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA



CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- 25. Ian Haggerty, Contracts Manager, né le 12 avril 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 2 Buccaneer Close, Woodley, Reading, Berkshire, RG5 4XP, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 26. Richard Milton, Senior Technical Manager, né le 5 mars 1978 à Plymouth, Royaume-Uni, résidant au 4 Vicarage Road, Maidenhead, Berkshire, SL6 7DS, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 27. Lee Gardner, Site Manager, né le 7 octobre 1976 à Ascot, Royaume-Uni, résidant au 114 Binfield Road, Bracknell, Berkshire, RG42 2AS, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- 28. Robin Anderson, Site Manager, né le 26 mai 1957 à Wokingham, Royaume-Uni, résidant au 12 Elmley Close, Emmbrook, Wokingham, Berkshire, RG41 1HP, Royaume-Uni, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CON-DE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et
- 29. Mike Woolliscroft, Company Director, né le 18 août 1977 à Sheffield, United Kingdom, résidant au 18 Trent Avenue, Londres W5 4TL, United Kingdom, ici représenté par Mlle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les personnes listées sous les points 1 à 29 inclus ci-dessus sont ci-après désignées comme les Associés.

Les dites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille quatre cent soixante-deux livres sterling et soixante-dixhuit pence (GBP 46.462,78) représenté par (i) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A1, (ii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A2, (iii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A3, (iv) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A4, (v) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A5, (vi) vingt-sept mille quatrevingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA1, (vii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA2, (viii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA3, (ix) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA4, (x) vingt-sept mille cent (27.100) parts sociales ordinaires de classe AA5, (xi) neuf mille cinq cent cinquante-six (9.556) parts sociales ordinaires de classe B1, (xii) neuf mille cinq cent cinquante-sept (9.557) parts sociales ordinaires de classe B2, (xiii) neuf mille cinq cent cinquante-sept (9.557) parts sociales ordinaires de classe B3, (xiv) neuf mille cinq cent cinquante-huit (9.558) parts sociales ordinaires de classe B4, (xv) neuf mille cinq cent cinquante-huit (9.558) parts sociales ordinaires de classe B5, (xvii) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de classe BB2, (xviii) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de classe, (xix) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de classe BB4, (xx) mille cinq cents (1.500) parts sociales ordinaires de classe BB5, (xxi) neuf cent cinquante-neuf mille (959.000) parts sociales ordinaires de classe C, (xxii) une (1) part sociale ordinaire de classe D, (xxiii) deux million soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables OCM, (xxiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY, (xxv) trente-et-un mille deux cent quatre-vingtdix (31.290) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT et (xxvi) cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (545.465) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables FEI, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.
  - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
  - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante-six mille quatre cent soixante-deux livres sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 46.462,78) à quarante-six mille cinq cent livres sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 46.500,78), par émission de (i) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B1, (ii) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B2, (iii) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B3, (iv) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B4, (v) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B5, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;
  - 3. Souscription aux parts sociales, libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point
  - 2. ci-dessus et paiement d'une prime d'émission;
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;
  - 5. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts; et



## 6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-huit livre sterling (GBP 38,-) et par voie de conséquence de le porter de son montant actuel de quarante-six mille quatre cent soixante-deux livres sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 46.462,78) à quarante-six mille cinq cent livres sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 46.500,78) par émission de (i) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B1, (ii) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B2, (iii) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B3, (iv) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B5, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, ayant les droits et obligations qui y sont attachés tel que prévu dans les Statuts.

## Troisième résolution

L'Assemblée accepte unanimement et enregistre les souscriptions suivantes aux parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

### Souscription - Libération

SPEECHLY BIRCHAM NOMINEE COMPANY LIMITED, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à trois mille huit cent (3.800) parts sociales ordinaires de classe B de la Société divisées en sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B1, (ii) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B2, (iii) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B4, (v) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B4, (v) sept cent soixante (760) parts sociales ordinaires de classe B5, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à trois mille huit cent livres sterling (GBP 3.800,-), qui doit être alloué comme suit:

- un montant de trente-huit livres sterling (GBP 38,-) doit être alloué au compte du capital social nominal de la Société; et
- un montant de trois mille sept cent soixante-deux livres sterling (GBP 3.762,-) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société connecté aux Parts Sociales Ordinaires B.

Le montant de trois mille huit cent livres sterling (GBP 3.800,-) est immédiatement à la libre disposition de la Société.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-six mille cinq cent livres sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 46.500.78) représenté par (i) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts Sociales A1), (ii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts Sociales A2), (iii) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts Sociales A3), (iv) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A4 (les Parts Sociales A4), (v) cent trente mille deux cents (130.200) parts sociales ordinaires de classe A5 (les Parts Sociales A5, avec les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales A4, les Parts Sociales Ordinaires A), (vi) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA1 (les Parts Sociales AA1), (vii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA2 (les Parts Sociales AA2), (viii) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA3 (les Parts Sociales AA3), (ix) vingt-sept mille quatre-vingt-dix-neuf (27.099) parts sociales ordinaires de classe AA4 (les Parts Sociales AA4), (x) vingt-sept mille cent (27.100) parts sociales ordinaires de classe AA5 (les Parts Sociales AA5, avec les Parts Sociales AA1, les Parts Sociales AA2, les Parts Sociales AA3 et les Parts Sociales AA4, les Parts Sociales Ordinaires AA), (xi) dix mille trois cent seize (10.316) parts sociales ordinaires de classe B1 (les Parts Sociales B1), (xii) dix mille trois cent dix-sept (10.317) parts sociales ordinaires de classe B2 (les Parts Sociales B2), (xiii) dix mille trois cent dix-sept (10.317) parts sociales ordinaires de classe B3 (les Parts Sociales B3), (xiv) dix mille trois cent dix-huit (10.318) parts sociales ordinaires de classe B4 (les Parts Sociales B4), (xv) dix mille trois cent dix-huit (10.318) parts sociales ordinaires de classe B5 (les Parts Sociales B5, avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3 et les Parts Sociales B4, les Parts Sociales Ordinaires B), (xvi) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB1 (les Parts Sociales BB1), (xvii) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB2 (les Parts Sociales BB2), (xviii) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB3 (les Parts Sociales BB3), (xix) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB4 (les Parts Sociales BB4), (xx) six cents (600) parts sociales ordinaires de classe BB5 (les Parts Sociales BB5, avec les Parts Sociales BB1, les Parts Sociales BB2, les Parts Sociales BB3 et les Parts Sociales BB4, les Parts Sociales Ordinaires BB), (xxi) six cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-quatorze



(680.594) parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales C), (xxii) une (1) part sociale ordinaire de classe D (la Part Sociale Ordinaire D, avec les Parts Sociales Ordinaires A, les Parts Sociales Ordinaires B, les Parts Sociales Ordinaires BB et les Parts Sociales Ordinaires C, les Parts Sociales Ordinaires), (xxiii) deux million soixante-quatorze mille quarante-neuf (2.074.049) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables OCM (les OCM MRPS), (xxiv) cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (194.691) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables CHY (les CHY MRPS), (xxv) trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix (31.290) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables MGT (les MGT MRPS) et (xxvi) cinq cent quarante-cinq mille quatre cent soixante-cinq (545.465) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables FEI (les FEI MRPS), sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les détenteurs des parts sociales émises par la Société, peu importe leur classe, sont ensemble désignées les Associés, et individuellement un Associé.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch/Alzette à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014191360/453.

(140212525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

## Haystack Ventures Holdings, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 192.298.

## **STATUTES**

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of November.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Haystack Ventures Advisors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirteen thousand four hundred Euro (EUR 13,400.-) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Haystack Ventures Holdings" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

## Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand



Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

#### II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at thirteen thousand four hundred Euro (EUR 13,400.-), represented by:
- (a) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class A Shares);
- (b) one hundred (100) class B shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class B Shares);
- (c) one hundred (100) class C shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class C Shares);
- (d) one hundred (100) class D shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class D Shares);
- (e) one hundred (100) class E shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class E Shares);
- (f) one hundred (100) class F shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class F Shares);
- (g) one hundred (100) class G shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class G Shares);
- (h) one hundred (100) class H shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class H Shares):
- (i) one hundred (100) class I shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class I Shares); and
- (j) one hundred (100) class J shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the Class J Shares).
- The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.



- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).
- 5.4. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Art. 5.3), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.
- 5.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.
- 5.6. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
- 5.7. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

## Art. 6. Shares and Transfer of Shares.

- 6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles of Association and the economic rights as indicated in Article 15.
- 6.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.
  - 6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
  - 6.4. The shares are freely transferable between shareholders.
  - 6.5. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.6. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.7. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.
- 6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.9. In addition to the provisions of this article 6, any transfer of Shares shall be subject to the provisions of a share-holders' agreement (if any) that may be agreed between the shareholders from time to time.

## III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
  - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
- **Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.
  - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.



- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
  - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
  - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager, or, if the share-holders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.
- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

## Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
  - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
  - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
  - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.



- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

## Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
  - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

## Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
  - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
  - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
  - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

#### Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

## Art. 15. Allocation of profits and Share distribution allocations.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
  - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
  - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends:
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and
  - (v) taking into account the provisions of Article 16.
- If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.
- 15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.
- 15.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency



of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

#### **VI. Distributions**

#### Art. 16. Distribution Waterfall.

- 16.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:
- (i) Subject to (x) below, an amount equal to nought point one zero per cent (0.10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then
- (ii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point one five per cent (0.15%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then
- (iii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point two zero per cent (0.20%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then
- (iv) Subject to (x) below, an amount equal to nought point two five per cent (0.25%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then
- (v) Subject to (x) below, an amount equal to nought point three zero per cent (0.30%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then
- (vi) Subject to (x) below, an amount equal to nought point three five per cent (0.35%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then
- (vii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point four per cent (0.4%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then
- (viii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point four five per cent (0.45%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then
- (ix) Subject to (x) below, an amount equal to nought point five zero per cent (0.50%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then
- (x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).
- 16.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as non payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares.

## VII. Dissolution - Liquidation

## Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 17.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 16.

## VIII. General provisions

#### Art. 18. General.

- 18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.



#### IX. Definitions

Available Amount

means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of Art. 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art. 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the

class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the

Articles

Interim Accounts
Interim Account Date

means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date. means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

#### Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

## Subscription and payment

Haystack Ventures Advisors S.à r.l., represented as stated above, subscribes for all the twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, all the one hundred (100) Class B Shares, all the one hundred (100) Class C Shares, all the one hundred (100) Class D Shares, all the one hundred (100) Class F Shares, all the one hundred (100) Class G Shares, all the one hundred (100) Class H Shares, all the one hundred (100) Class I Shares and all the one hundred (100) Class J Shares, all in registered form and having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirteen thousand four hundred Euro (EUR 13,400.-).

The amount of thirteen thousand four hundred Euro (EUR 13,400.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

## Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

## Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following entity is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- Haystack Ventures Advisors S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirteen thousand four hundred Euro (EUR 13,400.-) and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.
- 2. The registered office of the Company is located at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

## Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.



After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour de novembre

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Haystack Ventures Advisors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant un capital social de treize mille quatre cent Euros (EUR 13,400.-)

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est «Haystack Ventures Holdings» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou évènements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social

# Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.



4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

## Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à treize mille quatre cents Euro (EUR 13.400,-), représenté par:
- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe A);
- (ii) cent (100) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B);
- (iii) cent (100) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe C);
- (iv) cent (100) parts sociales de classe D sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe D);
- (v) cent (100) parts sociales de classe E sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe E);
- (vi) cent (100) parts sociales de classe F sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe F);
- (vii) cent (100) parts sociales de classe G sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe G);
- (viii) cent (100) parts sociales de classe H sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe H);
- (ix) cent (100) parts sociales de classe I sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe I); et
- (x) cent (100) parts sociales de classe J sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les Parts Sociales de Classe J).
- Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune une Part Sociale.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, lesdits rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).
- 5.4. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), ladite classe de Parts Sociales donne droit à leurs détenteurs proportionnellement à leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation déterminé le Conseil) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale annulée de la classe concernée qu'ils détiennent.
- 5.5. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.
- 5.6. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil sur base des comptes intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur audit Montant Disponible.
- 5.7. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et exigible par la Société.

#### Art. 6. Parts sociales et Cession de Parts Sociales.

- 6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués à l'Article 15.
- 6.2. La prime d'émission apportée par les associés doit être disponible en tant que réserve librement distribuable au titre de toutes les classes de Parts Sociales et toute distribution de prime d'émission peut être faite au titre de chaque classe de Parts Sociales.
  - 6.3. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
  - 6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



- 6.5. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.6. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.7. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation du transfert de Parts Sociale par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert.
  - 6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.9. En sus des dispositions du présent article 6, toute cession de Parts Sociales est soumise aux stipulations d'un pacte d'associés qui aurait, le cas échéant, été conclu entre les associés de temps à autre.

#### III. Gestion - Représentation

## Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.
  - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.
- Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.
  - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant, ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.



Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

## Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la 1 demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.
- (iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
  - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées aux conditions de quorum et de majorités détaillées ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

## Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
  - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

# V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou son (ses) gérant(s) et des associés envers la Société.
  - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
  - 13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
  - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.



## Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

## Art. 15. Affectation des bénéfices et affectations de la distribution au titre de Part Sociale.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire; et
  - (v) compte tenu des dispositions de l'Article 16.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.
- 15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 16.
- 15.5. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les dividendes et les distributions de prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux que le Conseil peut déterminer. Le Conseil peut définir le taux de change final applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée au titre d'une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée ultérieurement par le détenteur de ladite Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé au titre des distributions déclarées mais non réclamées détenues par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

## **VI.** Distributions

### Art. 16. Distribution en cascade.

- 16.1. En cas de distribution au titre de toute Part Sociale, les distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:
- (i) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis
- (ii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis
- (iii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis
- (iv) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis
- (v) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis
- (vi) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis



- (vii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis
- (viii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis
- (ix) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis
- (x) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, si aucune des Parts Sociales de Classe J n'est en circulation, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules des Parts Sociales de Classe A ne soient en circulation).
- 16.2. Tout montant de distribution payable au titre de toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme non payable, s'additionne et se cumule et est versé par la Société lors du rachat de ladite classe de Parts Sociales.

## VII. Dissolution - Liquidation

## Art. 17. Dissolution - Liquidation.

- 17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 17.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale des résultats économiques identiques à ceux des règles de distribution définies à Article 16.

## VIII. Dispositions générales

## Art. 18. Général.

- 18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### IX. Définitions

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social relative à la classe de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) des pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou, de l'opinion raisonnable du Conseil, réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (sans, pour lever toute ambiguïté, tout double comptabilisation), de sorte que:

MD = (BN + R + RC) - (P + SR)

Où.

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés)

#### 188347



R = réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale

relative à la classe de Parts Sociales à annuler P = pertes (y compris les pertes reportées

SR = toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts.

Comptes Intérimaires

signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires

concernée.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui intervient au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de

l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

#### Souscription et libération

Haystack Ventures Advisors S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, aux cents (100) Parts Sociales de Classe B, aux cents (100) Parts Sociales de Classe C, aux cents (100) Parts Sociales de Classe D, aux cents (100) Parts Sociales de Classe E, aux cents (100) Parts Sociales de Classe F, aux cents (100) Parts Sociales de Classe G, aux cents (100) Parts Sociales de Classe H, aux cents (100) Parts Sociales de Classe I et aux cents (100) Parts Sociales de Classe I, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de treize mille quatre cents Euro (EUR 13.400,-).

Le montant de treize mille quatre cents Euro (EUR 13.400,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

## Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Haystack Ventures Advisors S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant un capital social de treize mille quatre cent Euros (EUR 13,400.-).

2. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2274. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192572/738.

(140214317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.



## Vittoria Sport, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 192.283.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le trois octobre.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

- 1. Madame Karine SERNAGLIA, Cadre territoriale, née le 13 juin 1966 à Clamart (France), demeurant au 5, rue Nicolas GUYE F-88100 Saint Dié des Vosges (France),
- 2. Monsieur Silvio MARTINUZZI, chef d'entreprises, né le 19 avril 1969 à Saint-Dié (France), demeurant au 5, rue Nicolas GUYE F-88100 Saint Dié des Vosges (France), et
- 3. Monsieur Umberto MARTINUZZI, Directeur commercial, né le 13 avril 1965 à Saint-Dié (France), demeurant au 114bis, Rue du Maréchal Galliéni à F-77400 Thorigny sur Marne (France),

en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé en date du 10 septembre 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

## Titre I er . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «VITTORIA S.à r.l.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'activité de négoce et de prestations de services dans le domaine sportif, ainsi que toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement à cette activité, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

# Titre II. Capital social - Parts sociales

- **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune.
- **Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entièreté des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.



Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfert, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1 er sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingtquatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.



Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

- **Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants, avec pouvoir de délégation réciproque, et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique.
- **Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.
  - Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- 2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- 3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- 4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## Titre IV. Dissolution - Liquidation

- **Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.
- **Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre de l'année 2015.

#### 188351



#### Souscription et Paiement:

L'integralité des parts sociales à été souscrité, comme suit:	
1. Mme Karine SERNAGLIA, prénommée	55
2. M. Silvio MARTINUZZI, prénommé	25
3. M. Umberto MARTINUZZI, prénommé	20
Total:	100

Les cent (100) parts sociales ont toutes été intégralement libérées moyennant:

- apport en numéraire de sorte que le montant de sept mille euros (EUR 7.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire qui le constate; et
- apport en nature consistant en du matériel de bureau/informatique, du stock de marchandises et une collection complète de produits de la marque «MARCRON», décrit comme suit:
  - Monsieur Umberto MARTINUZZI, prénommé, déclare apporter:
- \* Un ordinateur portable de marque Acer modèle Aspire 2920, évalué pour un montant de trois cents euros (300,-EUR),
- \* Une imprimante-photocopieur-scanner de marque HP modèle C4390, évaluée pour un montant de cent quatre-vingt euros (180,- EUR), et
  - \* Un téléphone-répondeur-fax évalué pour un montant de cent vingt euros (120,- EUR).

L'apport en nature décrit ci-dessus est évalué pour un montant total de six cents euros (600,- EUR).

- Monsieur Silvio MARTINUZZI, prénommé, déclare apporter:
- \* Un bureau d'un montant de quatre cent cinquante euros (450,-EUR);
- \* Une étagère de rangement évalué pour un montant de cent soixante euros (160,- EUR);
- \* Un fauteuil de bureau évalué pour un montant de cent vingt euros (120,- EUR);
- \* Une chaise d'accueil évalué pour un montant de trois cents euros (300,- EUR);
- \* Une housse et un portant sur roulettes évalués pour un montant de soixante-dix euros (70,- EUR);
- \*Une lampe de bureau évaluée pour un montant de quatre cents euros (400,- EUR).

L'apport en nature décrit ci-dessus est évalué pour un montant total de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

- Madame Karine SERNAGLIA, prénommée, déclare apporter:
- \* Maillots et shorts Football évalués pour un montant de cinq cents soixante-seize euros et quatre-vingt centimes (576,80.-EUR);
- \* Survêtements et tenues d'entraînement évalués pour un montant de deux cent trois euros et soixante-quinze centimes (203,75.- EUR);
  - \* Tenues de représentations évaluées pour un montant de six cent vingt-trois euros et cinq centimes (623,05.- EUR);
  - \* Free Time évalué pour un montant de huit cent soixante-dix-huit euros et cinq centimes (878,05.- EUR);
  - \* Sacs évalués pour un montant de quatre cent soixante-quatre euros et vingt-cinq centimes (464,25.- EUR);
- \* Ballons évalués pour un montant de deux cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-neuf centimes (291,89.- EUR); et
  - \* Accessoires évalués pour un montant de quatre cents euros (400,- EUR).

L'apport en nature décrit ci-dessus est évalué pour un montant total de trois mille quatre cents euros (3.400,- EUR).

L'ensemble des apports en nature actés ci-dessus représentent un montant total de cinq mille cinq cents euros (5.500,-EUR).

Les factures relatives aux prédits apports en nature resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Conformément à l'article 12bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, toutes les personnes qui ont pris des engagements pour le compte de la Société en formation «en sont personnellement et soli-dairement responsables, sauf convention contraire, si ces engagements ne sont pas repris par la société dans les deux mois de sa constitution ou si la société n'est pas constituée dans les deux ans de la naissance de l'engagement. Lorsque les engagements sont repris par la société, ils sont réputés avoir été contractés par elle dès l'origine.»

## Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).



#### Résolutions des associés:

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 8, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.
- 2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),
- 3. Est nommée gérant unique:

Monsieur Silvio MARTINUZZI, prénommé, lequel pourra valablement engager et représenter la Société par sa seule signature.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. LAC/2014/47030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

#### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 02 décembre 2014.

Référence de publication: 2014192225/235.

(140213971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2014.

## UPC DTH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 412.400,00.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2013 par l'entreprise mère de la Société, et les déclarations visées sous b) et c) de l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprise, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014192953/13.

(140214769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

## Vesta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 142.169.

#### **EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 novembre 2014 que:

- Monsieur David RAVIZZA a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Madame Claire PEPE, employée privée, née à Thionville (France) le 30 décembre 1987, domiciliée au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Les mandats suivants seront renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020:

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, domiciliée au 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à la fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Vincent WILLEMS, expert-comptable, domiciliée au 26/28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, à la fonction d'administrateur.
- La société Ser.Com Sarl, ayant son siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014192964/21.

(140214525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck